

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>REUNION DE BUREAU du 03/11/2020</b> <b>Décision n° 31/2020</b> <b>SERVICE : commande publique</b>

**DECISION DU BUREAU**  
**MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN HOTEL**  
**D'ENTREPRISES SUR LE SITE DE LA CROIX GAUDIN A SAINT**  
**ETIENNE DE MONTLUC- AVENANTS N°2 DU LOT 2 ET N°3 DU**  
**LOT 3**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal du 7 Juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du 16 Juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au bureau communautaire, notamment pour « prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 90 000 € hors taxes et dans la limite d'un montant de 750 000€ hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, sous réserve que ces modifications ne conduisent pas à une évolution supérieure à 10 % du marché initial, pour les marchés de fournitures courantes et services et 15 % pour les marchés de travaux »,

Vu la décision de bureau N° 15/2020 en date du 3 Mars 2020, attribuant les marchés de travaux, notamment pour les lots 2 et 3 comme suit :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en euros H.T.
02	Menuiseries intérieures- Cloisons sèches et faux plafonds	<b>DEBARRE-</b> ZA Les Petites Landes 44360 CORDEMAIS	45 698 € + Variante 2 784 €
03	Revêtements de sols et muraux	<b>RENAISSANCE-</b> 13 Rue René Cassin 44600 SAINT-NAZAIRE	43 305.51 €

Vu la décision de bureau N° 21/2020 en date du 29 Septembre 2020, approuvant l'**avenant N°1** pour les marchés de travaux des lots 2 et 3 :

Lot(s)	Entreprise	Montant en euros H.T.	Pourcentage d'écart dû à l' <b>avenant N°1</b>
02	<b>DEBARRE</b> - ZA Les Petites Landes 44360 CORDEMAIS	48 602 €	+ 0.25 %
03	<b>RENAISSANCE</b> - 13 Rue René Cassin 44600 SAINT-NAZAIRE	43 545.51 €	+ 0.55 %

Vu la décision de bureau N° 22/2020 en date du 29 Septembre 2020, approuvant l'**avenant N°2** pour le marché de travaux du Lot N° 3 :

Lot(s)	Entreprise	Montant en euros H.T.	Pourcentage d'écart dû à l' <b>avenant N°2</b>
03	<b>RENAISSANCE</b> - 13 Rue René Cassin 44600 SAINT-NAZAIRE	46 053.51 €	+ 5.76 %

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires tels que mentionnés ci-après :

Pour le lot N°2 « Menuiseries intérieures » :

- La fourniture et pose de plinthes médium,
- La fourniture et pose de plaques de propreté sous poignées,

Pour le lot N°3 « Revêtements de sols et murs » :

- Des travaux complémentaires sur les murs non prévus au marché initial doivent être réalisés.

**DECIDE :**

**Objet**

▪ **Montant « avenant n° 2 » pour le Lot N°2 :**

Fourniture et pose de plinthes médium et de plaques de propreté sous poignées :

**+ 1 708 € H.T. selon devis N°DV8094 du 21/10/2020**

**D'APPROUVER l'avenant N°2 pour le lot 2 comme suit :**

LOT 2
Nouveau montant Hors TVA : <b>50 310€ HT</b>
TVA (20 %) : 10 062 €
Montant TTC : <u>60 372 €</u>
<b>Pourcentage d'écart introduit par l'avenant N°2 : + 3.51 %</b>

Pourcentage d'écart introduit par les deux avenants par rapport au marché initial : + **3.76 %**

▪ **Montant « Avenant N° 3 » pour le Lot N°3 :**

Montant du **devis n° 3113 du 13/10/2020** : + **1 096.93 € H.T.**

TVA à 20 % : 219.39 €

Montant TTC : 1 316.32 €

**D'APPROUVER l'avenant N°3 pour le lot 3 comme suit :**

<b>Nouveau montant Avenant N°3</b>
<b>Montant Hors TVA : 47 150.44 € HT</b>
TVA (20 %) : 9 430.09€
Montant TTC : <b><u>56 580.53€</u></b>
Pourcentage d'écart introduit par l'avenant N°3 : + <b>2.38 %</b>

Pourcentage d'écart introduit par les trois avenants par rapport au marché initial : + **8.69 %**

**Signature**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

☛ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 du lot 2 ainsi que l'avenant n°3 du lot 3 du marché d'aménagement d'un hôtel d'entreprises sur le site de la Croix Gaudin à Saint Etienne de Montluc, conformément au tableau ci-dessus,

☛ **DIT** que les dépenses seront imputées au Budget,

☛ **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Savenay, le 03 novembre 2020

Le Président,  
  
Remy NICOLEAU

Communauté de Communes  
ESTUAIRE  
et  
SILLON  
- SAVENAY -

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE :  
ET AFFICHAGE

LE :  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU

